

CONVOCATION
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
SANS CONDITION DE QUORUM (Article L. 2121-17 du CGCT)

10 AVRIL 2025 à 17h30

Au Château de la Forêt

Livry-Gargan, le 03 AVR. 2025

Contexte : Par une réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2025, la délibération n°2025-03-14 portant sur l'attribution des subventions aux associations n'a pas atteint le quorum requis. Ce dernier a été calculé antérieurement au Conseil Municipal. Or, il s'est avéré erroné par la suite. Par conséquent, il est proposé aux élus de la municipalité de se réunir de nouveau, sans condition de quorum, pour approuver cette délibération.

1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;

| N° délib. | Libellés | Rapporteur |
|------------|--|------------|
| 2025-04-01 | Attribution des subventions aux associations | M. BARATTA |

2- Questions diverses.

Je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental